



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Emploi et activité

Question au Gouvernement n° 1811

Texte de la question

M. le président. La parole est à M. Auguste Picollet.

M. Auguste Picollet. Ma question s'adresse à M. le ministre des petites et moyennes entreprises, du commerce et de l'artisanat.

Malgré les nombreuses mesures prises par le Gouvernement depuis plus d'un an, les artisans du secteur du bâtiment et des travaux publics font face à un dramatique déficit d'activité. Les faillites des petites entreprises dans ce secteur sont de plus en plus nombreuses. Après une année 1995 difficile, il est fort probable que 1996 aggrave les conséquences de cette crise.

Afin de permettre aux professionnels du bâtiment de faire face à la crise actuelle, il paraît souhaitable d'envisager de nouvelles mesures, notamment la baisse du taux de TVA à 5,5 % pour les petits travaux de rénovation des habitations, la mise en place de nouvelles incitations fiscales et un allègement des formalités administratives.

Outre l'impact immédiat qu'auraient de telles mesures sur ce secteur, leur mise en place permettrait aussi de lutter efficacement contre le développement du travail clandestin.

Monsieur le ministre, comment le Gouvernement entend-il apporter son soutien à ce secteur d'activité primordial pour notre économie et rassurer ainsi les artisans et entrepreneurs du bâtiment ? (Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

M. le président. La parole est à M. le ministre des petites et moyennes entreprises, du commerce et de l'artisanat.

M. Jean-Pierre Raffarin, ministre des petites et moyennes entreprises, du commerce et de l'artisanat. Monsieur le député, vous avez raison d'attirer l'attention sur le secteur du bâtiment qui connaît aujourd'hui des difficultés conjoncturelles, même si les artisans y font face avec dynamisme. Nous devons reconnaître que ce secteur est très important tant pour l'emploi que pour l'aménagement du territoire.

Bien qu'un grand quotidien ait titré ce matin sur cinq colonnes à la une «L'immobilier repart», il faut regarder la situation avec lucidité - Hervé Gaymard avait attiré notre attention notamment sur la situation dans votre département - et faire en sorte que les mesures prises atteignent bien les artisans.

Je citerai deux exemples de décisions très importantes qui les concernent.

D'abord - réforme qu'ils attendent depuis très longtemps - la réalisation par un propriétaire de 40 000 francs de travaux à son domicile lui permettra de déduire, non pas en haut de la feuille d'impôt, mais en bas, l'équivalent de la TVA, c'est-à-dire 8 000 francs dans l'année même.

Ces 8 000 francs de réduction fiscale constituent une bonne mesure pour l'artisanat, comme pour tous ceux qui attendent une réforme fiscale et des allègements fiscaux. C'est aussi, pour la première fois, une mesure significative contre le travail clandestin puisque la TVA pourra être déduite de l'impôt. (Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)

Voilà qui va vraiment dans le sens souhaité par les artisans.

Ensuite, il faut leur faire connaître une deuxième mesure : l'allègement des charges pour les bas salaires. En effet, depuis le 1er octobre - beaucoup d'entre eux l'ignorent - cet allègement s'élève à 13 % du coût du travail,

soit pour un SMIC d'un peu plus de 6 400 francs, un allègement de charges d'un peu plus de 1 100 francs. Il s'agit donc d'un allègement significatif, et qui vaut pour des salaires jusqu'à 8 500 francs, nombreux dans l'artisanat du bâtiment.

M. Jean Glavany. Ca n'a aucun effet !

M. Christian Bataille. Ca ne sert à rien !

M. le ministre des petites et moyennes entreprises, du commerce et de l'artisanat. Je crois que les artisans ont compris la stratégie du Gouvernement: faire des économies et maîtriser la dépense publique, pour reinjecter des allègements fiscaux et sociaux. (Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)

Texte de la réponse

M. le président. La parole est à M. Auguste Picollet.

M. Auguste Picollet. Ma question s'adresse à M. le ministre des petites et moyennes entreprises, du commerce et de l'artisanat.

Malgré les nombreuses mesures prises par le Gouvernement depuis plus d'un an, les artisans du secteur du bâtiment et des travaux publics font face à un dramatique déficit d'activité. Les faillites des petites entreprises dans ce secteur sont de plus en plus nombreuses. Après une année 1995 difficile, il est fort probable que 1996 aggrave les conséquences de cette crise.

Afin de permettre aux professionnels du bâtiment de faire face à la crise actuelle, il paraît souhaitable d'envisager de nouvelles mesures, notamment la baisse du taux de TVA à 5,5 % pour les petits travaux de rénovation des habitations, la mise en place de nouvelles incitations fiscales et un allègement des formalités administratives.

Outre l'impact immédiat qu'auraient de telles mesures sur ce secteur, leur mise en place permettrait aussi de lutter efficacement contre le développement du travail clandestin.

Monsieur le ministre, comment le Gouvernement entend-il apporter son soutien à ce secteur d'activité primordial pour notre économie et rassurer ainsi les artisans et entrepreneurs du bâtiment ? (Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

M. le président. La parole est à M. le ministre des petites et moyennes entreprises, du commerce et de l'artisanat.

M. Jean-Pierre Raffarin, ministre des petites et moyennes entreprises, du commerce et de l'artisanat. Monsieur le député, vous avez raison d'attirer l'attention sur le secteur du bâtiment qui connaît aujourd'hui des difficultés conjoncturelles, même si les artisans y font face avec dynamisme. Nous devons reconnaître que ce secteur est très important tant pour l'emploi que pour l'aménagement du territoire.

Bien qu'un grand quotidien ait titré ce matin sur cinq colonnes à la une «L'immobilier repart», il faut regarder la situation avec lucidité - Hervé Gaymard avait attiré notre attention notamment sur la situation dans votre département - et faire en sorte que les mesures prises atteignent bien les artisans.

Je citerai deux exemples de décisions très importantes qui les concernent.

D'abord - réforme qu'ils attendent depuis très longtemps - la réalisation par un propriétaire de 40 000 francs de travaux à son domicile lui permettra de déduire, non pas en haut de la feuille d'impôt, mais en bas, l'équivalent de la TVA, c'est-à-dire 8 000 francs dans l'année même.

Ces 8 000 francs de réduction fiscale constituent une bonne mesure pour l'artisanat, comme pour tous ceux qui attendent une réforme fiscale et des allègements fiscaux. C'est aussi, pour la première fois, une mesure significative contre le travail clandestin puisque la TVA pourra être déduite de l'impôt. (Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)

Voilà qui va vraiment dans le sens souhaité par les artisans.

Ensuite, il faut leur faire connaître une deuxième mesure: l'allègement des charges pour les bas salaires. En effet, depuis le 1^{er} octobre - beaucoup d'entre eux l'ignorent - cet allègement s'élève à 13 % du coût du travail, soit pour un SMIC d'un peu plus de 6 400 francs, un allègement de charges d'un peu plus de 1 100 francs. Il s'agit donc d'un allègement significatif, et qui vaut pour des salaires jusqu'à 8 500 francs, nombreux dans

l'artisanat du bâtiment.

M. Jean Glavany. Ca n'a aucun effet !

M. Christian Bataille. Ca ne sert à rien !

M. le ministre des petites et moyennes entreprises, du commerce et de l'artisanat. Je crois que les artisans ont compris la stratégie du Gouvernement: faire des économies et maîtriser la dépense publique, pour reinjecter des allègements fiscaux et sociaux. (Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)

Données clés

Auteur : [M. Picollet Auguste](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1811

Rubrique : Bâtiment et travaux publics

Ministère interrogé : petites et moyennes entreprises, commerce et artisanat

Ministère attributaire : petites et moyennes entreprises, commerce et artisanat

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 octobre 1996, page 5181

Réponse publiée le : 9 octobre 1996, page 5181

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 9 octobre 1996